



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**256<sup>e</sup> séance du**  
**CONSEIL DES GOUVERNEURS**  
**CGV-170916**  
**Le 16 septembre 2017**  
**de 13 h 5 à 16 h 10**  
**Salle PSL-105 Pavillon Simon-Larouche**  
**Campus d'Edmundston**

**PROCÈS-VERBAL**  
Conseil des gouverneurs • CGV-170916



**CGV-170916**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

256<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 16 septembre 2017

de 13 h 5 à 16 h 10

Salle PSL-105 Pavillon Simon Larouche

Campus d'Edmundston

**PRÉSENCES**

**MEMBRES**

Sylvie Benoît-Thériault	Nord-Est	Raymond Thériberge, recteur et vice- chancelier	U de M
Jean Roch Cayouette	Nord-Ouest	Chantal Thériault	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)
Marc-Antoine Chiasson	AIUMni	Luc Vigneault	Professeur (Edmundston)
Keith Coughlan	Sud-Est		
Lori-Ann Cyr	Nord-Ouest		
Micheline Daigle-LeBlanc	Extérieur du N.-B (N.-É)		
Étienne Dako	Professeur (Moncton)		
Jules de Tibeiro	Professeur (Shippagan)		
Edith Doucet, présidente	Extérieur des régions		
Kassim Doumbia	Nord-Est		
Tristian Gaudet	Étudiant (Moncton)		
Corinne A. Godbout	Sud-Est		
Gilles Lanteigne	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)		
Samuel LeBreton	Extérieur des régions		
Mathieu Martin	Étudiant (Edmundston)		
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest		
Paulette Robert	Nord-Est		

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	Moncton
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Jacques Paul Couturier, vice-recteur	Edmundston
Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan

**Personnes excusées :** Jason Lee Alcorn, Jeannita Bernard, Julien Haché, Benoît Long, Marie-France Pelletier et Jean-Claude Savoie

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE .....	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
5. CORRESPONDANCE.....	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-170610.....	4
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-170610.....	5
8.1 Code de conduite.....	5
8.2 Autres .....	5
9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	5
10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-170822.....	6
11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX-170822 .....	7
11.1 Renouvellement du mandat de la bibliothécaire en chef.....	7
11.2 Politique portant sur la violence à caractère sexuel .....	7
11.3. Autres .....	8
12. DÉSIGNATION DE VOIES DE CIRCULATION (CAMPUS D'EDMUNDSTON) .....	9
13. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION .....	9
13.1 Évaluation du programme de Maîtrise en études de l'environnement.....	9
13.2 Création de la Mineure en espagnol.....	11
13.3 Création d'un Certificat en gestion de la sécurité de l'information des entreprises ...	11
14. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	12
14.1 Renouvellement de mandat de certains membres au Conseil des gouverneurs .....	12
14.2 Nominations aux comités du Conseil des gouverneurs.....	12
14.3 Plan de travail 2017-2019.....	13
15. ÉDUCATION PERMANENTE – DROITS DE SCOLARITÉ .....	14
16. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE .....	15
17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	16
18. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	16
19. STATISTIQUES DES ADMISSIONS ET DES INSCRIPTIONS.....	16
20. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-170825 .....	16
21. AFFAIRES NOUVELLES.....	16
22. PROCHAINE RÉUNION .....	16
23. CLÔTURE.....	16

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<b>Page</b>
DOCUMENT.....	17
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté.....	A (1-2)
DOCUMENT B : Rapport du recteur et vice-chancelier.....	B (1-21)
DOCUMENT C : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-170529.....	C (1)
DOCUMENT D : Nominations au Conseil des gouverneurs.....	D (1-7)
DOCUMENT E : Nominations aux comités du Conseil des gouverneurs.....	E (1-11)
DOCUMENT F : Plan de travail 2017-2019 du Comité de gouvernance.....	F (1-4)
DOCUMENT G : Statistiques des admissions et des inscriptions.....	G (1-10)

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/rectorat/cgv>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

**1. OUVERTURE**

**11 h 5** : La présidente, madame Edith Doucet, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Elle donne la liste des personnes excusées. Elle nomme Marc Angers et Janice Comeau scrutateurs.

Une minute de recueillement est réservée à monsieur Bélonie Mallet qui est décédé le 18 août dernier. Il était un ancien membre du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton.

**2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES**

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, soit Jules de Tibeiro et Luc Vigneault, professeurs au Campus de Shippagan et au Campus d'Edmundston respectivement.

**3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 1<sup>er</sup> septembre 2017 accompagné de l'ordre du jour et d'un avis de résolution. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet.

**4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

**5. CORRESPONDANCE**

Une correspondance de l'Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) datée du 6 septembre 2017 a été reçue le 11 septembre 2017. La lettre, adressée à la présidente du Conseil des gouverneurs, porte sur une demande d'avis juridique pour l'Université de Moncton en vertu de la loi 88 et de l'article 16.1 de la *Charte canadienne*.

La correspondance sera examinée par le Comité exécutif lors de sa prochaine réunion.

**6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Voir le Document A, p. 1-2

**R : 01-CGV-170916**

Josée Rioux-Walker, appuyée par Gilles Lanteigne, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-170610**

**R : 02-CGV-170916**

Jules de Tibeiro, appuyé par Étienne Dako, propose :

*« Que le procès-verbal CGV-170610 soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-170610

### 8.1. Code de conduite

La secrétaire générale fait le point sur l'avancement des travaux entourant le projet du *Code de conduite des membres de la communauté universitaire*. Elle indique que plusieurs éléments soulevés lors de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs ont été intégrés dans la version révisée du *Code*.

La version révisée fera l'objet d'un exercice de consultation au cours des prochaines semaines.

À la suite d'une question posée par un membre du Conseil, la secrétaire générale précise que les étudiantes et les étudiants du Campus de Shippagan et du Campus d'Edmundston n'auront pas à se déplacer pour déposer une plainte. Le ou la commissaire aura un bureau au Campus de Moncton, mais devra être en mesure de se déplacer pour mener ses enquêtes.

### 8.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

## 9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-21

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui couvre la période du 11 juin au 16 septembre 2017. Il fait le point sur plusieurs dossiers, dont les suivants :

- Relations gouvernementales : Récemment, plusieurs diplômés et un employé (en congé sans rémunération) de l'Université de Moncton ont été nommés au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick. On notera que l'honorable Benoît Bourque a été nommé ministre de la Santé; l'honorable Gilles Lepage a été nommé ministre du Travail, de l'Emploi et de la Croissance démographique; l'honorable Roger Melanson a été nommé président du Conseil du Trésor, ministre responsable de la politique d'expansion du commerce, ministre de l'Éducation postsecondaire et ministre responsable des Affaires autochtones; l'honorable Serge Rousselle a été nommé ministre de Service Nouveau-Brunswick, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux et ministre régional du nord du Nouveau-Brunswick. Monsieur Rousselle est aussi procureur général du Nouveau-Brunswick.

Au sein de l'appareil gouvernemental fédéral, l'honorable Ginette Petitpas Taylor a été nommée ministre de la Santé. Madame Petitpas Taylor est une diplômée en travail social de l'Université de Moncton.

- Protocole d'entente : Le recteur et vice-chancelier indique que les pourparlers se poursuivent avec le nouveau ministre de l'Éducation postsecondaire au sujet de la ratification d'un protocole d'entente entre l'Université de Moncton et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. L'entente serait d'une durée de quatre ans. À ce moment-ci, le gouvernement souhaite ratifier quatre ententes distinctes avec les quatre universités publiques de la province. Les questions portant sur les subventions provinciales et les droits de scolarité sont au cœur de l'entente.

Le recteur et vice-chancelier indique que chaque université ne veut pas nécessairement la même chose. Il rappelle que l'établissement d'un protocole d'entente est une promesse électorale du premier ministre du Nouveau-Brunswick.

- Tournoi-bénéfice de golf de la Fondation Saint-Louis-Maillet : Le tournoi de golf de la Fondation Saint-Louis-Maillet a recueilli la jolie somme de 25 000 \$ lors du tournoi-bénéfice. Depuis 23 ans, la Fondation a dépassé les 400 000 \$ amassés par l'entremise de ce tournoi.

**9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)**

- Campus Édupôle : L'Université de Moncton est un partenaire dans la conclusion d'un protocole d'entente pour l'aménagement du campus Édupôle au Campus d'Edmundston. Le protocole présente la vision, les objectifs, l'échéancier de réalisation et la mise en valeur.
- Projet de cohabitation entre le Campus de Shippagan et le CCNB : Le projet de cohabitation entre le Campus de Shippagan et le CCNB profite d'un important investissement des gouvernements provincial et fédéral de 11 M\$. Le projet permettra aux deux établissements postsecondaires de partager des services et de l'expertise ainsi qu'augmenter la masse critique d'étudiantes et d'étudiants sous un même toit.

D'autres points sont présentés, notamment l'ouverture officielle du Faubourg du Mascaret (projet Shannex) le 30 août dernier; l'obtention d'une subvention de 100 000 \$ sur deux ans du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour le développement d'un programme d'études pour répondre aux besoins du système scolaire en matière d'immersion française; la participation de plus de 350 personnes de la communauté aux activités entourant le visionnement de l'éclipse solaire du 21 août dernier.

Une période de questions s'ensuit. Les points suivants sont soulevés :

- Au sujet du protocole d'entente entre la Province et l'Université de Moncton, il faut s'assurer que l'Université de Moncton trouve son compte et soit traitée équitablement. D'autres universités semblent défier davantage la Province et en tirer profit. Il faut que l'Université de Moncton tire son épingle du jeu.
- Est-ce que l'Université de Moncton a fait son possible au niveau des mesures de redressement et de compressions budgétaires? Le recteur et vice-chancelier indique que plus de 21 M\$ ont été retranchés du budget de l'Université de Moncton au cours des trois dernières années. L'Université a bien contrôlé ses dépenses.
- Il y a trois universités publiques anglophones au Nouveau-Brunswick. De nombreuses ressources sont investies dans ces universités. L'Université de Moncton est unique, francophone et composée de trois campus. Elle est le système universitaire francophone de la province. Elle doit pouvoir fonctionner vivement et offrir des programmes de grande qualité. La province doit investir équitablement dans les deux systèmes.

Le recteur et vice-chancelier indique que son rapport est accompagné d'un document portant sur les réalisations de la communauté universitaire pour la période du 9 juin au 12 septembre 2017.

**R : 03-CGV-170916**

Micheline Daigle-LeBlanc, appuyée par Luc Vigneault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-170822**

**R : 04-CGV-170916**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Chantal Thériault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal du Comité exécutif CEX-170822. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX-170822****11.1. Renouvellement du mandat de la bibliothécaire en chef**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le rapport final du Comité consultatif de sélection pour le poste de bibliothécaire en chef. Il rappelle que madame Marthe Brideau est en poste depuis près de cinq ans et qu'elle est éligible pour un renouvellement de mandat.

Un comité consultatif de sélection a examiné la demande de renouvellement de madame Brideau. Il a tenu trois réunions, dont l'une était l'entrevue. Ce comité a également géré le processus de consultations écrites conformément à la *Politique de sélection des cadres*, ainsi qu'évalué l'ensemble du dossier et des commentaires reçus. Ce comité recommande à l'unanimité le renouvellement de madame Brideau.

Notons qu'en tant que bibliothécaire en chef, madame Brideau est responsable de la Bibliothèque Champlain, de la Bibliothèque de droit Michel-Bastarache, du Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson et du Musée acadien. Elle est aussi chargée de la coordination des services de bibliothèque pour l'ensemble de l'Université.

Aucune question n'est soulevée.

**R : 05-CGV-170916**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Paulette Robert, propose :

*« Que le mandat de **Marthe Brideau**, bibliothécaire en chef soit renouvelé pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**11.2. Politique portant sur la violence à caractère sexuel**

Invitée : Sylvie Morin, professeure de psychologie, Campus d'Edmundston

**Contexte**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) explique qu'un groupe de travail a été mis sur pied en décembre 2016 afin d'élaborer une nouvelle politique portant sur la violence à caractère sexuel. Il indique que le projet est présenté au Conseil en première lecture et fera l'objet de consultations ciblées au cours des prochaines semaines. La politique sera présentée au Conseil pour adoption au mois de décembre.

**Présentation de madame Morin**

Le VRARH présente la professeure Sylvie Morin, membre du groupe de travail. Madame Morin présente les travaux du Comité, la raison d'être de la politique et les grandes lignes de celle-ci. Notons les constats suivants :

- La majorité des situations de violence à caractère sexuel se déroule lors de la première année universitaire.
- La violence à caractère sexuel a un impact sur la performance académique des victimes (difficulté de concentration, échec, absentéisme, abandon, etc.).
- De toutes les universités publiques du Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton est le seul établissement sans politique sur les agressions sexuelles et/ou la violence sexuelle.
- La situation vécue par une étudiante du Campus de Moncton en février et mars 2017 (diffusion de photos intimes aux membres de la communauté universitaire) est un rappel que la violence à caractère sexuel existe au sein de notre organisation.



**11.2. Politique portant sur la violence à caractère sexuel (suite)**

La professeure Morin indique que le projet de politique est élaboré en tenant compte des meilleures pratiques d'intervention et de prévention dans le domaine de la violence à caractère sexuel en milieu postsecondaire. En conséquence, la prévention et la sensibilisation sont au cœur de la politique. La politique prévoit un processus de signalement et un processus de plainte formelle. La politique prévoit aussi la présence d'une personne intervenant au sein de chaque campus.

**Questions/commentaires des membres du Conseil**

Les points suivants sont soulevés :

- Un signalement n'est pas une dénonciation. La personne intervenante est en mesure d'accueillir la personne qui se sent lésée dans ses droits et elle doit faire preuve d'écoute. La personne intervenante doit toujours avoir à l'esprit que la personne visée a des droits.
- La prévention est clef.
- La révision de la politique aura lieu dans la troisième année de son entrée en vigueur.
- Si la politique est adoptée, il faudra bien connaître les rôles des services et des associations qui s'intéressent à cette question.
- L'adoption de la *Politique sur la violence à caractère sexuel* va entraîner une proposition d'abolition de la *Politique sur le harcèlement sexuel et sexiste*.
- Il s'agit d'une priorité pour l'Université de Moncton. L'Université est consciente que cette initiative pourrait mener à de nouveaux partenariats avec des services ou des institutions externes.
- Le projet du *Code de conduite* ne doit pas être en conflit avec la nouvelle politique. On précise que les deux projets se complètent bien.

Plusieurs membres félicitent le groupe de travail pour cette initiative. Ils remercient madame Morin pour l'excellente présentation.

**11.3. Autres****(Point 8) Protocole d'entente – Memorandum of Understanding (MOU)**

Un membre demande si l'Université de Moncton examine la possibilité d'avoir des droits de scolarité par programme (droits différentiels par programme). Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines indique que la *University of New Brunswick (UNB)* examine davantage cette possibilité. Déjà, à UNB, les droits de scolarité ne sont pas uniformes d'un programme à l'autre. L'Université de Moncton doit réfléchir sur cette façon de faire. Voulons-nous une approche similaire à celle de UNB?

Un membre indique que le procès-verbal du Comité exécutif ne reflète pas cette nuance.

**12. DÉSIGNATION DE VOIES DE CIRCULATION (CAMPUS D'EDMUNDSTON)**

Le vice-recteur du Campus d'Edmundston indique que le Comité exécutif recommande favorablement la proposition de désignation d'allées entourant le campus universitaire, le CCNB, la Cité des Jeunes A.-M.-Sormany, le pavillon sportif, l'amphithéâtre et le Musée historique du Madawaska.

## 12. DÉSIGNATION DE VOIES DE CIRCULATION (CAMPUS D'EDMUNDSTON) (suite)

Deux voies de circulation (allées) seraient désignées comme suit :

- Allée des Hospitalières
- Allée de l'Édupôle

Ces deux désignations permettront de reconnaître la contribution des Religieuses hospitalières et l'importance de mettre en valeur le partenariat que représente l'Édupôle pour la communauté universitaire du Campus d'Edmundston.

Par ailleurs, notons l'élément pratique d'améliorer la signalisation dans le périmètre de l'Édupôle.

Le vice-recteur précise que ces nouveaux noms ne modifient pas l'adresse civique du Pavillon Simon-Larouche.

De plus, ces propositions ont reçu l'assentiment des Religieuses hospitalières, la Ville d'Edmundston ainsi que les autres partenaires de l'Édupôle.

Quelques commentaires et précisions sur le périmètre de l'Édupôle sont donnés.

### **R : 06-CGV-170916**

Luc Vigneault, appuyé par Jules de Tibeiro, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs désigne sous le nom « Allée des Hospitalières » la voie de circulation reliant l'Allée des Eudistes au Musée historique du Madawaska, parallèle au boulevard Hébert, et qu'il désigne sous le nom « Allée de l'Édupôle » la future voie de circulation reliant la rue du 15 août au pavillon sportif et à l'amphithéâtre communautaire d'Edmundston. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

## 13. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (Voir le Document C, p. 1)

### 13.1. Évaluation du programme de Maîtrise en études de l'environnement

L'évaluation du programme de Maîtrise en études de l'environnement a été menée par la professeure Maire-Josée Fortin de l'Université du Québec à Rimouski et le professeur Luc Bouthillier de l'Université Laval les 26 et 27 novembre 2015. Le rapport d'évaluation a été déposé le 21 juillet 2016. Les évaluateurs ont fait plusieurs recommandations et, dans l'ensemble, l'évaluation est positive.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le programme compte 45 crédits répartis de la façon suivante : 18 crédits de cours, 6 crédits de stage et 21 crédits de thèse. Il s'agit d'un programme interdisciplinaire, intercampus, qui fait appel à de nombreuses ressources professorales dans plusieurs disciplines : chimie, biochimie, sociologie, sciences, économie, éducation, géographie, génie civil, gestion, histoire, foresterie, droit, philosophie, science politique, biologie et environnement.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente huit recommandations. Les quatre premières portent sur l'académique. L'on recommande l'ajout de deux cours, soit l'un de méthodologie de recherche ainsi qu'un séminaire de recherche, et par conséquent, l'abolition du stage pratique de six crédits.

Certaines recommandations sont liées aux enjeux organisationnels. On recommande d'explorer diverses formules organisationnelles afin de mieux répondre aux besoins d'un programme interdisciplinaire.

Aucune question n'est soulevée.

13.1. Évaluation du programme de Maîtrise en études de l'environnement (suite)

**R : 07-CGV-170916**

Étienne Dako, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :*

**RECOMMANDATION 1**

*Que les responsables du programme considèrent ajouter un cours de méthodologie de recherche de trois crédits à partir d'enjeux environnementaux (voir la recommandation 2).*

**RECOMMANDATION 2**

*Que les responsables du programme considèrent d'abolir le stage pratique de six crédits (voir les recommandations 1 et 3).*

**RECOMMANDATION 3**

*Que les responsables du programme considèrent l'ajout d'un séminaire de recherche de trois crédits où l'étudiante ou l'étudiant finaliserait l'élaboration de son projet de recherche et développerait des aptitudes à présenter des travaux de recherche (voir la recommandation 2).*

**RECOMMANDATION 4**

*Que les responsables du programme balisent davantage le travail attendu dans le cadre de la thèse.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que les responsables du programme, de concert avec les autorités universitaires, examinent la possibilité de rattachement croisé de professeures et professeurs désignés au programme de MÉE.*

**RECOMMANDATION 6**

*Que les responsables du programme, de concert avec les autorités de l'Université, explorent diverses formules organisationnelles (UARD de 2<sup>e</sup> cycle, comité de programme, etc.) pour instituer une nouvelle structure administrative qui répond aux réalités et aux besoins de ce programme interdisciplinaire.*

**RECOMMANDATION 7**

*Que les responsables du programme considèrent d'intégrer de façon plus systématique les expertises des campus d'Edmundston et de Shippagan pour les cours et la supervision des thèses.*

**RECOMMANDATION 8**

*Que les responsables du programme révisent et modifient les plans de cours du programme en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et en tenant compte des autres composantes essentielles et complémentaires normalement prévues dans un plan de cours. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

**13.2. Création de la Mineure en espagnol**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création de la Mineure en espagnol. Il s'agit d'un programme de 24 crédits, dont neuf crédits seraient pour l'ensemble des cours réussis à la Universidad de Valladolid. Le programme est similaire à celui de la Mineure en allemand.

La Mineure en espagnol vise à donner à l'étudiante ou l'étudiant une formation axée sur l'expression et la compréhension de la langue espagnole, à lui permettre d'utiliser l'espagnol dans un contexte authentique lors d'un séjour dans une université hispanophone et à poursuivre des études ou une carrière en Espagne ou dans un des pays hispano-américains. L'interdisciplinarité du programme favorise la découverte de diverses pratiques culturelles qui caractérisent la civilisation hispanique.

Le Comité note que la Mineure en espagnol rejoint ce qu'il y a de meilleur dans un apprentissage expérientiel. De plus, la Mineure n'a aucune incidence financière pour l'Université.

La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 08-CGV-170916**

Micheline Daigle-LeBlanc, appuyée par Sylvie Benoît-Thériault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte la création de la Mineure en espagnol. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

**13.3. Création d'un Certificat en gestion de la sécurité de l'information des entreprises**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du Certificat en gestion de la sécurité de l'information des entreprises. Il s'agit d'un programme qui s'adresserait à une clientèle adulte francophone, vivant en milieu minoritaire, universitaire ou collégial. Il s'adresse surtout à des employées et des employés d'entreprises, d'agences et de ministères qui veulent se doter d'outils concrets pour améliorer la sécurité de leur organisation. La mise en place de ce programme entièrement médiatisé contribuera à rendre accessible l'éducation postsecondaire en français. Le programme sera offert à temps partiel et sera sous la gouverne du Campus de Shippagan par l'intermédiaire de l'Éducation permanente.

Le programme compte 24 crédits. La création de ce certificat n'engendre aucun coût supplémentaire.

**R : 09-CGV-170916**

Kassim Dumbia, appuyé par Jules de Tibeiro, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte la création d'un Certificat en gestion de la sécurité de l'information des entreprises. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

**Commentaire d'un membre**

Un membre demande pourquoi les évaluations des programmes sont présentées au Conseil des gouverneurs s'il n'y a aucune incidence financière. Ce type de dossier pourrait faire l'objet d'un ordre du jour par consentement au début de la réunion. La secrétaire générale indique que cette suggestion sera examinée par le Comité exécutif lors de la préparation de l'ordre du jour du Conseil des gouverneurs.

**14. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE****14.1. Renouvellement de mandat de certains membres au Conseil des gouverneurs**

Voir le Document D, p. 1-7

**R : 10-CGV-170916**

Mise en candidature :

**Keith Coughlan**

Proposée par Corinne Godbout

Aucune autre candidature n'est soumise.

**Keith Coughlan** accepte un troisième mandat comme membre du Conseil des gouverneurs et est élu.

**R : 11-CGV-170916**

Mise en candidature :

**Paulette Robert**

Proposée par Corinne Godbout

Aucune autre candidature n'est soumise.

**Paulette Robert** accepte un deuxième mandat comme membre du Conseil des gouverneurs et est élue.

**R : 12-CGV-170916**

Mise en candidature :

**Micheline Daigle-LeBlanc**

Proposée par Corinne Godbout

Aucune autre candidature n'est soumise.

**Micheline Daigle-LeBlanc** accepte un deuxième mandat comme membre du Conseil des gouverneurs et est élue.

Jeannita Bernard et Benoit Long ne souhaitent pas renouveler leur mandat. Par conséquent, le Comité de gouvernance invite les membres du Conseil à faire parvenir leurs recommandations pour deux nouveaux membres à Marie-France Pelletier, présidente du Comité.

**14.2. Nominations aux comités du Conseil des gouverneurs**

Voir Document E, p. 1-11

**14.2.1. Comité exécutif**

**R : 13-CGV-170916**

Mise en candidature :

**Micheline Daigle-LeBlanc**

Proposée par Corinne Godbout

Aucune autre candidature n'est soumise.

**Micheline Daigle-LeBlanc** est élue par acclamation pour un deuxième mandat.

14.2. **Nominations aux comités du Conseil des gouverneurs** (suite)14.2.2. **Comité de finance*****R : 14-CGV-170916***Mise en candidature :**Samuel LeBreton**                      Proposée par Corinne Godbout

Aucune autre candidature n'est soumise.

**Samuel LeBreton** est élu par acclamation pour un premier mandat.14.2.3. **Comité de placement*****R : 15-CGV-170916***Mise en candidature :**Mathieu Bourque**                      Proposée par Corinne Godbout

Aucune autre candidature n'est soumise.

**Mathieu Bourque** est élu par acclamation pour un deuxième mandat.14.2.4. **Comité de vérification*****R : 16-CGV-170916***Mise en candidature :**France Ringuette**                      Proposée par Corinne Godbout

Aucune autre candidature n'est soumise.

**France Ringuette** est élue par acclamation pour un deuxième mandat.***R : 17-CGV-170916***

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Kassim Doumbia, propose :

*« Que **France Ringuette** soit nommée présidente du Comité de vérification. »*

Vote sur R17    unanime    ADOPTÉE

14.3. **Plan de travail 2017-2019**

Voir le Document F, p. 1-4

Corinne Godbout, membre du Comité de gouvernance, présente le projet du plan de travail du Comité pour les années 2017 à 2019. Neuf projets sont identifiés, soit les suivants :

1. Pratiques exemplaires (ordre du jour, tableau de bord)
2. Cadre de gouvernance
3. Formation des nouveaux membres
4. Formation continue des membres
5. Méthodes et matériel de formation
6. Composition des comités
7. Réunions vertes

14.3. Plan de travail 2017-2019 (suite)

8. Portail du Conseil des gouverneurs
9. Élaboration et révision des politiques

Madame Godbout précise que certains projets du plan de travail 2014-2016 sont reportés en 2017-2019 alors que d'autres projets sont des projets qui évoluent d'année en année.

Un membre demande que l'on ajoute un dixième projet, soit le développement d'outils de travail (grilles pour les enjeux, tableau de bord, etc.).

La proposition suivante est mise aux voix :

**R : 18-CGV-170916**

Jules de Tibeiro, appuyé par Kassim Doumbia, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte le plan de travail 2017-2019 du Comité de gouvernance. »*

Amendement**R : 19-CGV-170916**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Luc Vigneault, propose :

*« ... étant entendu qu'un dixième projet soit ajouté au plan, projet portant sur la création d'outils de travail pour le Conseil des gouverneurs. »*

Vote sur R19	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R18 (amendée)	unanime	ADOPTÉE

15. **ÉDUCATION PERMANENTE – DROITS DE SCOLARITÉ**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que chaque année, l'Éducation permanente inscrit gratuitement environ 40 personnes (âgées de 60 ans ou plus) à des cours crédités. Cette politique a été adoptée il y a plusieurs années alors que les cours à distance étaient moins nombreux et moins fréquentés. Puisque les cours crédités sont de plus en plus offerts à distance, il y a lieu de revoir la politique, du fait que :

- Il y a plus de programmes offerts en ligne à l'Éducation permanente.
- Il y a plus de cours offerts en ligne à l'Éducation permanente.
- Il y a une perte de revenu et une augmentation des coûts.
- Certaines universités sœurs du Nouveau-Brunswick (University of New Brunswick et Mount Allison) n'offrent pas la gratuité des droits de scolarité aux personnes ayant 60 ans ou plus.

À la lumière de ces constats, l'Éducation permanente propose une nouvelle politique qui restreindrait l'accès à la gratuité.

Des membres du Conseil des gouverneurs rappellent que nous avons un partenariat avec l'Université du 3<sup>e</sup> âge qui est très bénéfique de part et d'autre. On rappelle aussi que plusieurs membres de l'Université du 3<sup>e</sup> âge sont des donateurs et donatrices qui participent activement à la campagne *Évolution*. De plus, les cours en santé sont très intéressants pour notre population vieillissante. D'autres membres sont d'avis qu'un prix d'ami pourrait être exigé. On pourrait également introduire un

**15. ÉDUCATION PERMANENTE – DROITS DE SCOLARITÉ (suite)**

contingemment dans le nombre de places gratuites. On rappelle que le coût d'un cours est d'environ 600 \$.

Un amendement est proposé à savoir que les membres de l'Université du 3<sup>e</sup> âge peuvent participer gratuitement si des places sont disponibles dans les cours réguliers. Sur ce point, certains gouverneurs expliquent que ce type de processus nécessiterait une veille importante, possiblement des listes d'attente par classe et autre processus de gestion.

Par ailleurs, certains membres notent que – dans une classe – certains auraient la gratuité alors que d'autres pas. D'autres gouverneurs manifestent leur désaccord avec l'amendement.

**R : 20-CGV-170916**

Jean Roch Cayouette, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que les étudiantes et les étudiants âgés de 60 ans et plus qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents et qui habitent le Nouveau-Brunswick soient exemptés des droits de scolarité si intégrés à des cours existants étant entendu que certains autres frais peuvent s'appliquer (frais afférents, frais technologiques, frais de stationnement, manuels de classe, matériel utilisé en classe, supervision d'examen à l'extérieur du campus). »*

Amendement**P : 21-CGV-170916**

Lori-Ann Cyr, appuyée par Mathieu Martin, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que, dans la mesure où il y a des sièges disponibles, les étudiantes et les étudiants âgés de 60 ans... »*

Vote sur P21	Pour : 4	Contre : 15	REJETÉE
Vote sur R20	unanime		ADOPTÉE

Directive

À la suite du débat sur la question, et à la lumière des idées et des arguments des uns et des autres, la proposition suivante est mise aux voix :

**R : 22-CGV-170916**

Luc Vignault, appuyé par Jules de Tibeiro, propose :

*« Que le dossier soit retourné à l'Éducation permanente, accompagné des éléments soulevés au Conseil des gouverneurs, pour une étude plus approfondie sur la question. »*

Vote sur R22	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

**16. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**

Gilles Lanteigne, président du Comité de finance, explique que le Comité s'est réuni le 22 août dernier et a examiné les projets d'infrastructure en cours. Le rapport annuel a également été examiné.

La prochaine réunion aura lieu le 15 novembre 2017.



**17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**

Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, explique que le Comité s'est réuni le 23 août dernier et a examiné le rendement des gestionnaires. Le portefeuille a dépassé l'indice dans la plupart des mandats. Le rapport annuel a également été examiné.

La prochaine réunion aura lieu le 21 novembre 2017.

**18. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier, explique que le Comité s'est réuni le 23 août dernier et a examiné les états financiers préparés par PricewaterhouseCoopers (PwC). Le rapport annuel a également été examiné.

La prochaine réunion aura lieu le 26 mars 2018.

**19. STATISTIQUES DES ADMISSIONS ET DES INSCRIPTIONS**

(Voir le Document G, p. 1-10)

Les inscriptions en date du 15 septembre 2017 sont :

Campus d'Edmundston :	360
Campus de Moncton :	3499
Campus de Shippagan :	349
Total :	4208

On constate que le nombre d'inscriptions à l'Université de Moncton a augmenté de quatre étudiantes et étudiants comparativement à la même date l'an dernier.

**20. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-170825**

Aucune question n'est soulevée.

**21. AFFAIRES NOUVELLES**

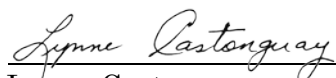
Aucune question n'est soulevée.

**22. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le samedi 9 décembre 2017 au Campus de Moncton.

**23. CLÔTURE**

La réunion se termine à 16 h 10.



Lynne Castonguay  
Secrétaire générale

# DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-170916

